



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/903

Attribution de subventions à trois associations : Union Générale Arménienne de Bienfaisance (UGAB), Rhône Arménie Formation Echanges (RAFE) et Association pour les Echanges et la Coopération Lyon Erevan (APECLE)

Direction des Relations Internationales

**Rapporteur** : Mme DOGNIN-SAUZE Karine

**SEANCE DU 16 MARS 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 18 MARS 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 MARS 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 MARS 2015

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLASSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), M. TOURAINE (pouvoir à M. COULON)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/903 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A TROIS ASSOCIATIONS : UNION GENERALE ARMENIENNE DE BIENFAISANCE (UGAB), RHONE ARMENIE FORMATION ECHANGES (RAFE) ET ASSOCIATION POUR LES ECHANGES ET LA COOPERATION LYON EREVAN (APECLE) (DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 février 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les villes de Lyon et d'Erevan, en Arménie, sont engagées dans des relations de partenariat depuis 1992, affirmant ainsi leur volonté de favoriser les relations dans de nombreux domaines, notamment la culture, la francophonie, l'éducation, la gestion urbaine et plus récemment, l'aménagement d'espaces publics avec la réalisation du « Jardin de Lyon » à Erevan. Face aux nouveaux objectifs liés notamment au processus de décentralisation en cours en Arménie, les villes de Lyon et d'Erevan proposent de renouveler en 2015 une convention de coopération décentralisée, la précédente convention, approuvée par délibération n° 2012/4278 du Conseil municipal du 27 février 2012, ayant pris fin en décembre 2014.

Dans ce cadre, la Ville de Lyon s'engage notamment à soutenir les acteurs locaux de son territoire dans la conduite de leurs projets de solidarité internationale qui constituent une composante importante de l'action internationale de la Ville de Lyon. Lyon, en effet, est de longue date le berceau d'initiatives de solidarité internationale dont la notoriété n'est plus à démontrer.

Les Associations Union Générale Arménienne de Bienfaisance (UGAB), Rhône-Arménie-Formation-Echanges (RAFE) et Association pour les Echanges et la Coopération Lyon-Erevan (APECLE) comptent parmi ces nombreuses associations qui interviennent à Lyon ainsi qu'en Arménie et plus particulièrement à Erevan, de façon complémentaire aux échanges existants entre les deux villes depuis plus de vingt années.

L'UGAB, dont le siège social se situe 14 rue Emile Zola à Lyon 2<sup>e</sup>, est une association créée en 1998 et régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 qui a pour objet de contribuer au développement moral et intellectuel du peuple arménien, notamment des français d'origine arménienne, de leur venir en aide pour améliorer leur situation matérielle et économique, d'encourager toutes initiatives, œuvres, publications propres à amener ces résultats et de contribuer également, dans des circonstances particulières à toutes autres œuvres philanthropiques.

Dans ce cadre, l'UGAB organise tout au long de l'année diverses actions à destination de la population lyonnaise dont des conférences, des commémorations d'événements liés à l'histoire de l'Arménie ou bien encore des expositions d'artistes arméniens.

De plus, l'UGAB mène pour la 5<sup>e</sup> année consécutive une action spécifique en collaboration avec l'Université Française d'Arménie (UFAR) par l'accueil à Lyon, du 2 au 27 mars 2015, de huit étudiants de cette université d'Erevan. Durant cette période, les étudiants de 1<sup>er</sup> cycle de licence (droit, gestion, marketing, commerce) effectueront un stage professionnel d'immersion dans la vie et la culture lyonnaise et de perfectionnement à leur pratique de la langue française. Ces stages obligatoires comptent pour la double délivrance de diplômes nationaux de licence, français et arméniens. Ils permettent aux étudiants d'être formés aux besoins du marché du travail en Arménie tout en mettant l'accent sur l'importance de la Francophonie comme vecteur du développement à l'international.

Depuis sa création, ce programme a permis à 40 étudiants, volontaires et sélectionnés pour leur excellence, d'effectuer leurs stages à Lyon. Ce programme contribue, par ailleurs, au renforcement des relations et échanges culturels, notamment aux enjeux de l'enseignement supérieur avec l'Arménie.

Les activités de l'Association UGAB, implantée sur Lyon, présentent un intérêt local dans la mesure où, exercées principalement sur le territoire lyonnais, elles participent à l'information et à la sensibilisation des Lyonnais aux enjeux de solidarité.

La Ville de Lyon propose de verser une subvention de 4 000 € sur un budget prévisionnel prévu par l'Association UGAB de 13 500 €, au titre de ses actions de promotion de la culture arménienne sur le territoire lyonnais pour l'année 2015.

L'Association Rhône-Arménie-Formation-Echanges (RAFE) créée en 1993, dont le siège social se situe au 83 rue la Bussière à Oullins, est, conformément à ses statuts, une association de solidarité internationale dont les activités contribuent au renforcement des relations entre la Ville de Lyon et Erevan, en créant toutes les conditions nécessaires pour permettre aux adolescents et adultes arméniens de recevoir une formation professionnelle appropriée en Arménie et sensibiliser la jeunesse lyonnaise aux enjeux de la solidarité.

L'Association RAFE a été à l'initiative de la création, en 2001, du Centre d'Enseignement Professionnel franco-arménien d'Erevan réalisé en partenariat avec la Société d'Enseignement Professionnel du Rhône (SEPR) et soutenue notamment par la Ville de Lyon. Ce centre dispense des formations à la mode/couture, à la coiffure/esthétique, aux métiers de l'hôtellerie/restauration avec l'ouverture d'un restaurant d'application et de quatre chambres d'hôtes. Plus récemment, c'est une section prothésie dentaire qui a été ouverte. La Ville de Lyon a participé financièrement jusqu'en 2010 à la restauration du bâtiment mis à la disposition par la Ville d'Erevan pour accueillir ce centre.

L'Association RAFE poursuit son action au sein du Centre d'Enseignement professionnel d'Erevan en mettant l'accent sur la formation continue des professeurs arméniens par des stages, tant à la SEPR que dans des établissements hôteliers lyonnais. Ces enseignants peuvent suivre des cours à la SEPR, échanger avec les apprentis et professeurs lyonnais sur leurs expériences et

savoir-faire dans l'apprentissage de leur futur métier, ainsi que sur les méthodes pédagogiques d'enseignement.

En 2014, il a été procédé à la modernisation des équipements en technologie de l'information et de la communication afin d'accroître l'efficacité des pratiques pédagogiques, notamment par la mise en place de visioconférences avec les interlocuteurs français ou étrangers. Un module de sensibilisation à l'écocitoyenneté a été créé pour les élèves de cuisine leur donnant ainsi de meilleures chances sur le marché de l'emploi qui exige dorénavant des normes environnementales et de sécurité alimentaire.

L'Association RAFE, à travers ces échanges bilatéraux, vise à ouvrir un dialogue d'ordre professionnel, en mettant en collaboration les partenaires des métiers concernés de Lyon et la région. Les activités de l'Association RAFE présentent un intérêt local dans la mesure où le Centre d'Enseignement Professionnel franco-arménien d'Erevan, réalisation emblématique, est l'aboutissement de l'engagement de la Communauté arménienne de Lyon en faveur de la coopération Lyon/Erevan et des acteurs lyonnais de cette coopération que sont les enseignants et les étudiants de la SEPR.

La Ville de Lyon souhaite soutenir l'Association RAFE qui célébrera son 20<sup>e</sup> anniversaire en 2015, afin qu'elle puisse pérenniser son action, par un soutien financier de 5 000 € sur un budget prévu par l'association de 144 200 € dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités pour l'année 2015.

L'Association pour les Echanges et la Coopération entre Lyon et Erevan (APECLE), dont le siège social se situe 7 rue Major Martin à Lyon 1<sup>er</sup>, a pour but de promouvoir les échanges et la coopération entre les villes de Lyon et d'Erevan en mobilisant la communauté arménienne de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon et tous ses partenaires, ainsi que tous les partenaires publics ou privés. Elle a été créée en 1993, à la suite des accords de coopération signés par les deux villes.

Depuis sa création, l'APECLE s'investit dans de nombreuses réalisations à la fois culturelles (expositions d'artistes arméniens, conférences diverses, participation active aux manifestations organisées dans le cadre de l'Année de l'Arménie en 2006...) et économiques (participation d'entreprises arméniennes à la Foire de Lyon, conférences sur le potentiel de l'Arménie en lien avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon). Ces actions permettent de mobiliser la communauté arménienne du territoire lyonnais pour faire connaître les atouts de l'Arménie aux citoyens lyonnais. L'APECLE poursuit ses actions d'accueil et d'assistance sur le territoire lyonnais, notamment en direction des réfugiés arméniens (afin de faciliter leur intégration dans l'agglomération lyonnaise grâce à la réalisation d'un guide franco-arménien).

En 2013 et 2014, l'Association APECLE, pour marquer son 20<sup>e</sup> anniversaire, a proposé de nombreux événements : expositions, conférences-débats faisant intervenir des spécialistes historiens (les 12 capitales de l'Arménie), universitaires et chercheurs (situation de l'agriculture biologique en Arménie et l'intérêt d'une alimentation biologique). L'APECLE s'est par ailleurs engagée

dans des projets en faveur des productions agricoles biologiques dans la région d'Erevan.

En 2015, l'APECLE centrera son activité plus particulièrement sur la commémoration du 100<sup>e</sup> anniversaire du Génocide Arménien de 1915 en proposant un cycle de cinq conférences de janvier à novembre 2015, animées par des conférenciers spécialisés, une soirée francophone « Ombres 1915 – Lumières 2015 » au moment de la Journée de la Francophonie ainsi que l'exposition photographique « Nous sommes l'avenir : les orphelins du génocide des Arméniens de 1915 » du 16 au 28 novembre 2015.

Les actions menées par cette association permettront de sensibiliser les Lyonnais sur la mémoire et la culture arménienne. Ces activités présentent donc un intérêt local justifiant que la Ville de Lyon souhaite soutenir l'Association APECLE par une subvention de 5 000 €, sur un budget prévisionnel prévu par l'association de 189 000 €, pour lui permettre de réaliser son programme d'actions.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1611-4 et 2121-29 ;

Vu la délibération n° 2012/4278 du 27 février 2012 ;

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> arrondissements ;

Où l'avis de la commission Relations internationales, Economie, Commerce et Artisanat ;

### **DELIBERE**

1 Une subvention de 4 000 € est allouée à l'Association Union Générale Arménienne de Bienfaisance, sise 14 rue Emile Zola à Lyon 2<sup>e</sup>, au titre de ses actions de promotion de la culture arménienne sur le territoire lyonnais pour l'année 2015.

2 Une subvention de 5 000 € est allouée à l'Association Rhône-Arménie-Formation-Echanges, sise 83 rue de la Bussière à Oullins, pour la mise en œuvre de ses activités 2015.

3 Une subvention de 5 000 € est allouée à l'Association pour les Echanges et la Coopération Lyon Erevan, sise 7 rue Major Martin à Lyon 1<sup>er</sup>, pour lui permettre de réaliser son programme d'actions.

4 Les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice 2015 de la Direction des Relations Internationales, opération PARTEN3 du programme DECENTRARI, ligne de crédit 56168, nature 6574, fonction 048, chapitre 65.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

K. DOGNIN-SAUZE